

Comment devient-on centre social ?

La démarche d'agrément s'entend aussi bien pour une structure qui existe déjà, que pour une future structure qui sera créée pour l'occasion

Volonté politique partagée par les institutions et vos instances dirigeantes d'entrer dans une démarche de demande d'agrément ou volonté d'une municipalité, d'un groupe d'habitants de créer une structure d'animation de la vie sociale, d'accueil et de soutien des habitants

Analyse des écarts et des concordances entre les besoins des habitants révélés par le diagnostic, les actions quotidiennes de la structure et les critères de l'agrément

- Choix des orientations prioritaires pour la nouvelle structure à créer ou choix d'une structure existante qui pourrait porter le projet initial en fonction des projections pédagogiques, politiques, financières ...
- Choix des orientations prioritaires pour la structure en fonction des projections pédagogiques, politiques, financières ...
- Présentation d'un projet de demande d'agrément reprenant les éléments de la démarche, les constats, les analyses et les propositions

Démarche structurée ...

- ... de diagnostic du territoire visant à repérer les besoins des habitants concernant un certain nombre de domaines d'interventions et les perceptions de votre action
- ... de diagnostic interne visant à vérifier les forces et les faiblesses actuelles de la structure
- ... de diagnostic du territoire visant à vérifier les forces et les faiblesses actuelles des structures existantes
- ... d'information et d'implication des habitants

Acceptation par les partenaires institutionnels de la demande d'agrément, des objectifs présentés et des moyens à mettre en œuvre

Mise en œuvre des modifications nécessaires au niveau des statuts, de l'organisation, des outils de gestion, des compétences des personnels, des éléments de communication auprès des habitants

Renouvellement de la démarche de diagnostic partagé avec les habitants et les partenaires tous les 4 ans

Quelles sont les particularités de l'agrément ?

- Des axes de développement de la structure définis, grâce à une évaluation des mutations des besoins des habitants, intermédiaire tous les ans et globale tous les quatre ans, et validés par l'ensemble des partenaires,
- Des financements conventionnés par les institutions sur la même durée,
- Un levier financier, appelé « prestation de service Animation Globale », versé par la CAF et son complément versé par le Conseil général au titre des missions présentées en page 1
- La possibilité de percevoir une « prestation de service Animation Collective Famille » au titre des actions de coordination et de travail inter-secteurs au service d'une approche globale de la Famille.

Un centre social et socio culturel ?

Quelques éléments pour faire connaissance

Une structure juridique

Un centre social, c'est avant tout une structure juridique sous forme associative, municipale ou en gestion par la CAF qui agit au quotidien auprès d'un public, au sein d'un quartier ou d'une commune, en fonction d'un projet et d'une histoire, avec des professionnels et des instances de gestion.

Etre agréé « Centre Social » signifie : être reconnu par la Caisse Nationale aux Allocations Familiales comme un acteur, auprès des habitants, de l'animation de la vie sociale du territoire.

Il n'existe pas de « modèles types » de fonctionnement et d'actions mises en œuvre par les centres sociaux. En effet, la diversité des projets des structures, des histoires, des particularités des publics accueillis, des besoins de ces publics ne permettent pas de définir des actions types. Par contre, ce qui est commun à l'ensemble des Centres Sociaux c'est :

- La délimitation **d'un périmètre géographique d'intervention**, souvent observé, qui oblige le centre à réajuster son projet régulièrement
- **Une approche généraliste et globale** des situations et des publics accueillis
- **Une dimension collective** et solidaire dans les réponses à apporter aux besoins des habitants
- **Une implication**, sous différentes formes, **des habitants** dans la gestion, les décisions et l'animation des projets, de la structure, des actions ...
- **Des professionnels qualifiés** issus de différents métiers (animateurs, conseillers en économie sociale et familiale, conseillers insertion, éducateurs, comptables, secrétaires ...) au service d'objectifs communs et partagés.
- **Des partenaires** financiers et d'action partageant également les objectifs et reconnaissant au centre social une dimension fédératrice des actions.
- L'existence **d'un lien, d'un fil conducteur** entre l'ensemble des actions développées et les politiques publiques

Un agrément

La circulaire n°56 du 31 octobre 1995 de la CNAF présente les modalités et les conditions de la reconnaissance par la CAF d'un centre social et socio culturel :

- L'écriture **d'un contrat** précisant notamment les objectifs, les moyens et les éléments d'évaluation des projets mis en œuvre
- L'existence **d'un personnel qualifié et multidisciplinaire**
- La mise en œuvre **d'une fonction d'animation globale** (en lien avec les dynamiques et les réalités du territoire et de ses habitants, approche polyvalente, qualitative et collective, implication des habitants dans les actions, favorisant la citoyenneté et l'échange social)
- La volonté de développer 4 missions :
 - Etre **un lieu ouvert** à l'ensemble de la population, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale
 - Etre **un lieu de rencontres et d'échanges** entre les générations en favorisant des liens familiaux et sociaux
 - Prendre en compte **l'expression des demandes et des initiatives** des habitants et favorisant le développement de la vie associative
 - Développer **une action généraliste et innovante, concertée et négociée**, contribuant au développement **du partenariat**

Le centre social, une maison à trois portes

← Une approche globale et transversale concernant la famille, le territoire, les partenaires, les projets →

Afin ...

... d'œuvrer sur des questions d'intérêt général

La porte de la citoyenneté

Un centre social favorise l'expression de chaque habitant sur les sujets qui concernent sa vie quotidienne. Une des caractéristique de l'implication des habitants est de les informer sur les actions qui se mettent en place au sein de leur lieu de vie, de leur permettre de les interroger et d'y contribuer.

Ainsi le centre social permet aussi une prise de responsabilité des habitants au service d'autres habitants.

La possibilité pour des habitants :

- de partager des connaissances avec d'autres personnes dans le cadre d'un atelier thématique,
- de contribuer à l'accompagnement à la scolarité des enfants,
- de participer à la préparation de la fête du quartier, du village,
- de voter pour d'autres habitants afin de leur confier la responsabilité de gérer la structure et le projet,
- d'être élu au sein du conseil d'administration ou de l'association des usagers

sont autant de manifestations de cette citoyenneté.

des exemples

- Organiser une fête de quartier, coordonner la fête du village !
- Animer une commission consultative, en lien avec la mairie, concernant l'aménagement des espaces verts !
- Proposer des ateliers basés sur l'échange des savoirs, mettre en communs des compétences au service de tous
- Proposer des ateliers mécaniques animés par des habitants bénévoles !
- Editer un journal de quartier !
- Organiser des débats sur des thèmes de société !

... de construire des dynamiques d'intérêts collectifs

La porte des projets

Parce qu'il est proche des habitants, que son équipe est pluridisciplinaire, le Centre social est un lieu d'initiatives, d'expérimentation pour les habitants, d'écoute et d'accompagnement des idées.

L'organisation d'un centre social, son équipe, sont centrés sur l'écoute des habitants, de leurs difficultés et leurs besoins. Le « foyer d'initiative » que représente un Centre social doit permettre aux habitants de trouver des réponses collectives à leurs besoins.

En ce sens, les habitants sont à la fois ressources et bénéficiaires des projets mis en œuvre.

des exemples

- aider des jeunes à organiser leur départ en vacances
- aider des habitants à créer une association de défense des consommateurs
- aider des habitants à se constituer en association de locataires
- aider des habitants à organiser les fêtes du quartier
- aider des habitants à siéger au sein d'un conseil de quartier
- accompagner des habitants dans leurs initiatives visant à une meilleure image du quartier
- accompagner les habitants à écrire un livre sur l'histoire, les histoires du village et de ses villageois

... de répondre à l'intérêt particulier

La porte des activités et services

La fonction sociale des centres sociaux et socio culturels se manifeste par leur capacité à proposer aux habitants des espaces de rencontres, de lien, d'échanges ...

Les services proposés répondent aux besoins des habitants. Ces besoins sont identifiés par l'équipe du Centre social, par les partenaires institutionnels et exprimés par les habitants eux-mêmes.

Les activités proposées sont plutôt issues des demandes des habitants; il s'agit pour eux :

- de se rencontrer,
- d'avoir une vie sociale,
- de partager des compétences,
- d'échanger des savoirs,
- de pratiquer des loisirs ...

Les services sont plutôt issus d'un travail partenarial avec les institutions reconnaissant au Centre social des compétences en matière :

- d'accueil éducatif des enfants et des jeunes,
- d'accompagnement de certains publics identifiés,
- de capacités à mutualiser un certain nombre de moyens ...

